

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 481

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 15

À l'alinéa 13, supprimer le mot :

« obligatoirement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Suppression d'une mention redondante.